

# La future PAC après 2013

---

## Déclaration du groupe Professions libérales

**M. Gordon-Krief.** Le projet d'avis présenté aujourd'hui relève les principaux objectifs de la future politique agricole commune définie par la Commission européenne et répondant à des enjeux majeurs : une production alimentaire viable en réponse au défi de la sécurité alimentaire ; une gestion durable des ressources naturelles et une action en faveur du climat en réponse aux problématiques d'épuisement des sols, des pénuries ou de la pollution de l'eau, de la perte de la biodiversité, en réponse également au défi d'une croissance écologique par l'innovation ; enfin, le maintien d'un équilibre territorial et de la diversité des zones rurales. Le groupe des professions libérales soutient les agriculteurs dans leur recherche permanente d'une alimentation de qualité, premier facteur à nos yeux de la bonne santé de l'homme. Mais il faut avoir conscience du coût que cela représente.

Cet objectif ne doit pas nous faire oublier qu'ils doivent tirer l'essentiel de leurs revenus du fruit de leur travail. Les conditions n'étant pas actuellement réunies pour y parvenir, comme le rapporteur nous estimons nécessaire la poursuite des soutiens directs. En revanche, nous restons prudents sur son souhait d'une conditionnalité sociale sur l'attribution des aides de la PAC.

Sur le deuxième point, nous ne pouvons que constater qu'il y a convergence d'intérêts entre agriculteurs et défenseurs d'une gestion durable des ressources naturelles. Soumettre un pourcentage significatif des aides directes aux agriculteurs à de bonnes pratiques agro-environnementales est une mesure louable. Toutefois, les aides directes sont déjà liées au respect des normes européennes en matière d'environnement et de sécurité alimentaire. Ne sommes-nous pas en train d'infliger aux agriculteurs de l'espace économique européen une contrainte supplémentaire qui hypothéquerait dans un contexte globalisé leur compétitivité sur les marchés à l'export ?

On sait, et le projet d'avis le stipule, que toute mise en compétition compromet la sécurité alimentaire des populations. Nous devons donc exiger le respect des principes de réciprocité des droits et des devoirs dans les accords commerciaux internationaux : mêmes règles sanitaires, sociales, environnementales.

Enfin, dernier point : l'équilibre territorial. Nous sommes là aussi face à un enjeu de société. Il est nécessaire de répondre aux problématiques actuelles de désertification de certains de nos territoires et de surconcentration d'activités au sein de mêmes bassins géographiques. Les agriculteurs, garants de l'espace, sont des acteurs incontournables de l'aménagement et de la valorisation des territoires à côté des professionnels libéraux, commerçants et artisans, dont la présence renforce le lien social. Nous devons réfléchir

ensemble à ce que doivent être les territoires de demain en termes d'activité, d'emploi et de dynamisme économique.

Ce projet d'avis intéresse au premier chef les professions de proximité que nous sommes. Malheureusement, notre groupe des professions libérales ne comprenant que quatre représentants, nous n'avons pu participer aux travaux importants de cette section, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons.